

## Dossier de Demande d'Enregistrement ICPE

**VELAY'VALO : Projet d'installation de collecte et centre de tri de déchets banals porté par la société MJ VALORISATION sur la ZI de Chavanon à Monistrol-sur-Loire**

### **PJ n°5 – Capacité techniques et financières du projet**

---

<b>Date de rédaction : 25/04/2024</b>		
<b>Date de modification : /</b>		
<b>CONTACT Projet MJ Valorisation</b>	<b>REDACTION MJ Valorisation</b>	<b>SUPERVISION MJ Valorisation</b>
<p><b>Pierre MOUNIER</b> Responsable gestion déchets industriels <a href="mailto:Pierre.mounier@sas-mj.fr">Pierre.mounier@sas-mj.fr</a> 07.49.92.62.51</p>	<p><b>Estelle PAUL</b> Cheffe de projet environnement et sécurité <a href="mailto:estelle.paul@sas-mj.fr">estelle.paul@sas-mj.fr</a> 07.49.34.73.52</p>	<p><b>Florence MARTIN</b> Responsable offre de services environnement et sécurité <a href="mailto:florence.martin@sas-mj.fr">florence.martin@sas-mj.fr</a> 07.49.72.00.60</p>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE .....</b>	<b>4</b>
<b>2. PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE.....</b>	<b>4</b>
<b>2.1 NATURE DE L'INSTALLATION ICPE .....</b>	<b>4</b>
<b>2.2 SITUATION GÉOGRAPHIQUE .....</b>	<b>5</b>
<b>2.3 PRÉSENTATION DU PROJET .....</b>	<b>6</b>
<b>2.4 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET PROCEDES.....</b>	<b>6</b>
2.4.1 Installation de collecte des déchets banals et dangereux des professionnels .....	6
2.4.2 Tri et conditionnement des déchets banals.....	7
2.4.3 Plateforme logistique.....	9
<b>3 CAPACITÉS TECHNIQUES .....</b>	<b>10</b>
<b>3.1 RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>10</b>
<b>3.2 INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS .....</b>	<b>10</b>
<b>4 CAPACITÉS FINANCIÈRES.....</b>	<b>11</b>
<b>5 Collecte de RUBRIQUES ICPE .....</b>	<b>12</b>

## 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'article R.512-46-4 du Code de l'environnement précise que le dossier de demande d'enregistrement pour les ICPE doit comporter « Une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 512-7-3 dont le pétitionnaire dispose ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'enregistrement, les modalités prévues pour les établir au plus tard à la mise en service de l'installation »

La description des capacités techniques et financières est destinée à évaluer la capacité d'une entreprise à mettre en place et à gérer une installation industrielle soumise à des réglementations environnementales strictes. Elle vise à démontrer que l'entreprise dispose des ressources techniques et financières nécessaires pour assurer le respect des normes environnementales et la sécurité des installations.

De manière générale, les capacités financières doivent permettre de justifier qu'elles sont suffisantes pour :

- La construction des locaux, la mise en place des équipements, etc. ;
- La conduite des installations en assumant l'ensemble des exigences susceptibles de découler de son fonctionnement ;
- La remise en état du site lors de la cessation d'activité.

Par ailleurs, le pétitionnaire doit étayer ses capacités financières et préciser :

- Celles qui lui sont propres,
- Celles fournies par des tiers.

Il doit également justifier d'engagements fermes provenant de banques ou d'autres tiers lors de la mise en service de l'installation (dans le cas où les capacités financières ne seraient pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation).

## 2. PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

### 2.1 NATURE DE L'INSTALLATION ICPE

La société MJ VALORISATION est dirigée par Monsieur Jonathan JARROUSSE. Elle exploite actuellement, et depuis 2005, son site historique situé allée Blaise Pascal au sein de la zone industrielle des Taillas sur la commune de Sainte-Sigolène.

Elle y exerce une activité de regroupement, tri et traitement des déchets de fer et métaux, déchets industriels banals et déchets industriels dangereux pour lesquelles elle a obtenu l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale n° BCTE/2023-58 du 03/05/2023. La société MJ VALORISATION a également créé sur ce site un bureau d'études réalisant une activité de conseils en environnement et sécurité.

L'installation actuelle permet la réception de déchets en direct des producteurs professionnels et particuliers. MJ VALORISATION propose également un service de mise à disposition de contenants et de collecte à l'aide de 6 poids-lourds.

Bien que son site historique ait fait l'objet d'un agrandissement et d'un réagencement entre 2022 et 2023, la société MJ VALORISATION se retrouve confronté à un manque de place incompatible avec le développement de ses activités.

**L'entreprise souhaite donc se développer sur un second site d'activité. Ce projet fait l'objet du présent dossier de demande d'enregistrement au titre de la nomenclature ICPE.**

L'entreprise est propriétaire des trois parcelles (BN 507, BN 520 et BN 409) au sein de la zone industrielle de Chavanon sur la commune de Monistrol-sur-Loire, sur lesquelles elle envisage le développement de son projet.

↳ Le justificatif de propriété figure en PJ n°5a.

## 2.2 SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le site du projet de la société MJ VALORISATION est situé dans la zone industrielle de Chavanon sur la commune de Monistrol-sur-Loire (43120) dans le département de la Haute-Loire.

Le site était exploité jusqu'en janvier 2024 par l'entreprise AVRМ qui a cédé une partie de son terrain à la société MJ VALORISATION : parcelles n°507, 520 et 409 de la section BN du cadastre de Monistrol-sur-Loire.

A l'heure actuelle, le site est terrassé sans construction.

Le site occupe une surface de 16 288 m<sup>2</sup> qui sera entièrement occupée par le projet de la société MJ VALORISATION.



Figure 1 : Vue aérienne (2023) du site de la société MJ VALORISATION

Source : Géoportail

D'après le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Monistrol-sur-Loire, l'établissement se trouve en zone Ui, correspondant aux secteurs principalement dédiés aux activités économiques non commerciales. Cette zone est compatible avec la présence d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement.

↪ Cf. PJ n°4a : Extrait du règlement du PLU de Monistrol-sur-Loire (zone Ui)

Le site est bordé au nord et à l'est par des espaces agricoles, au sud par une des voiries de la zone industrielle qui permettra d'accéder au site, les entreprises Timber Prod, E2SE et COGENAIR ; et à l'ouest par l'entreprise AVRМ.

↪ Cf. PJ n°2 : Plan des abords

Les coordonnées topographiques du site du projet selon le quadrillage LAMBERT 93 sont les suivantes :

- X : 793 696,66 m
- Y : 6 464 463,13 m

L'altitude du site est d'environ 753 m.

## 2.3 PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de la société MJ VALORISATION sur son site de Monistrol-sur-Loire sera réalisé en deux phases :

- **Une première phase** à horizon 2025, pour l'aménagement d'une installation de collecte des déchets banals et dangereux issus de l'activité des professionnels, accompagnée d'un bâtiment de tri et reconditionnement des déchets banals, de locaux administratifs et d'une plateforme logistique pour l'entreposage des bennes vides et le stationnement des poids-lourds de l'entreprise ;
- **Une seconde phase** à horizon 2028, destinée à la gestion des déchets dangereux, dont les activités ne sont pas encore déterminées avec précision. Le détail de cette seconde phase est conditionné par le bon fonctionnement de la première.

 Cf. PJ n°3 : Plan d'ensemble

Le projet de la société MJ VALORISATION sur son site de Monistrol-sur-Loire constitue un investissement important (plusieurs millions d'euros dès la première phase). L'aménagement du site est donc échelonné sur plusieurs années pour préserver la santé financière de l'entreprise.

**Le présent dossier de demande d'enregistrement ICPE porte uniquement sur la phase 1 du projet. Un second dossier sera présenté à l'administration lorsque le projet de la phase 2 sera précisé.**

## 2.4 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET PROCEDES

### 2.4.1 Installation de collecte des déchets banals et dangereux des professionnels

Dans un contexte où les déchetteries publiques seront de moins en moins accessibles aux professionnels, MJ VALORISATION souhaite développer sur son site de Monistrol-sur-Loire une installation de collecte des déchets banals et dangereux accessible uniquement aux professionnels.

 Cf. PJ n°3 : Plan d'ensemble

Cette installation couvrira une surface de près de 700 m<sup>2</sup> et sera constituée de cases permettant aux professionnels de décharger leurs différents déchets : DIB en mélange, déchets inertes, déchets d'amiante, pneus usagés et déchets dangereux.

Ces derniers seront collectés en quantités réduites (aérosols, solvants, peinture, emballages vides souillés, batteries). Ils seront stockés par type en contenants adaptés, sur rétention et à l'abris. La quantité maximale de déchets dangereux collectés stockée au sein de l'installation sera de 6 tonnes.

L'installation de collecte présentera une capacité de collecte des déchets banals de 1 230 m<sup>3</sup> au sein de cases de plain-pied de dimensions suivantes :

- 2 cases de 20,1m x 6,6m x 3m (795m<sup>3</sup>),
- 2 cases de 14,6m x 4,96m x 3m (434,5 m<sup>3</sup>).

La répartition des différents déchets au sein des cases reste à définir.

Les professionnels venant apportés leurs déchets seront accueillis par un agent procédant à une pesée des déchets, à l'aide d'un pont bascule d'une capacité de 50 tonnes, dès leur arrivée sur site.

Un opérateur sera présent de 8h30 à 17h30 sur le site pour orienter les professionnels et s'assurer de la bonne exécution des déchargements.

Lorsque les casiers seront pleins, les déchets seront soit acheminés vers le bâtiment de traitement des déchets banals, vers le site historique de la société MJ VALORISATION (déchets dangereux notamment) soit envoyés directement vers les exutoires adaptés.

#### **2.4.2 Tri et conditionnement des déchets banals**

Un bâtiment de traitement des déchets banals, d'une surface de 2 092 m<sup>2</sup>, sera créé au nord-ouest du site. Il présentera une hauteur de 13,82m afin de permettre la manœuvre d'une pelle mécanique.

Au sein de celui-ci, se trouvera :

- une zone de réception et tri des matières en vrac. Cette zone sera équipée d'un système de brumisation permettant de réduire considérablement les envols de poussière lors de la manutention des déchets. Cet équipement constitue une mesure de prévention du risque incendie ;
- une presse à balle ;
- une zone de stockage des balles de déchets ;
- une zone de chargement des camions pour évacuation des balles de déchets ;
- un local de maintenance d'environ 115 m<sup>2</sup>, entièrement coupe-feu contenant un atelier de maintenance, les cuves de carburants (3 m<sup>3</sup> de GNR et 5 m<sup>3</sup> de GO) et une zone de stockage du petit matériel et fluides d'entretien et de maintenance des équipements (huiles moteurs, graisses, liquide de refroidissement, produits d'entretien) stockés en faibles quantités.

Les déchets collectés via l'installation dédiée et via les opérations de collecte de la société MJ VALORISATION chez ses clients industriels (activité historique) seront regroupés et triés par qualité au droit de la zone de réception et de tri. Cette opération se fera à l'aide d'une pelle mécanique.

La zone de réception des déchets est équipée d'un système de brumisation qui réduit considérablement l'émission de poussières lors de la manutention des déchets. Ce système sera alimenté par les eaux de toiture collectées dans une cuve de 10m<sup>3</sup> positionnée en sortie de cheneau en façade du bâtiment ; et par l'eau potable du réseau. Une disconnexion sera mise en place si nécessaire afin d'empêcher un éventuel retour vers le réseau d'eau potable.

Une fois triés, les déchets de plastiques, cartons et papiers seront chargés à l'aide d'une chargeuse dans la presse à balles afin d'être compactés sous forme de balles.



Figure 2 : exemple de visuel de la presse et des balles de déchets générées

Ces balles seront stockées de manière transitoire sur la zone dédiée puis expédiée par poids-lourds vers les exutoires de valorisation adaptés. Leur manutention sera effectuée à l'aide d'un chariot élévateur.

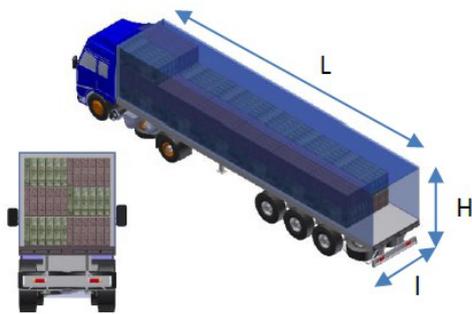
↳ Cf. PJ n°5b : offre presse à balles

Les capacités de production de la presse à balles et les caractéristiques des balles de déchets générées sont les suivantes :

Matériaux à conditionner	Densité entrante de référence	Capacité horaire	Capacité horaire	Temps de cycle	Longueur de balle	Densité de balle	Poids de balle
Unité	Kg/m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup> /h	t/h	s	mm	Kg/m <sup>3</sup>	Kg
Big Bag	40	290	11,6	15,6	1000	440	363
Cartons déchetterie	35	303	10,6	15,3	2000	520	858
Feuillard plastique	30	303	9,1	15,3	1200	400	396
Housses plastiques DIB	30	303	9,1	15,3	1200	350	347
Pare-chocs	20	315	6,3	15,3	1100	380	345
PeHD (gros bidons)	20	315	6,3	15,3	1000	250	206
Plastique dur DIB	20	315	6,3	15,3	1100	270	245

Figure 3 : Capacité horaires et densités des balles en fonction des qualités de déchets

Ce reconditionnement des déchets permet une optimisation des transports vers les exutoires et donc une réduction des émissions et nuisances engendrées par cette opération par rapport à un transport de déchets non compactés.



Type de transport	Semi-remorque
Longueur (L)	12000 mm
Largeur(I)	2350 mm
Hauteur (H)	2800 mm

Matériaux à conditionner	Longueur balle	Poids de balle	Nb de rang dans le camion	Nb de balles / maxi dans le volume du camion	Nb total de balles / chargement	Poids moyen de chargement
Unité	m	Kg				
Big Bag	1000	363	3	72	72	26,14
Cartons déchetterie	2000	858	3	36	31	26,60
Feuillard plastique	1200	396	3	60	60	23,76
Housses plastiques DIB	1200	347	3	60	60	20,82
Pare-chocs	1100	345	3	60	60	20,70
PeHD (gros bidons)	1000	206	3	72	72	14,83
Plastique dur DIB	1100	245	3	60	60	14,70

Figure 4 : Capacités de chargement des poids-lourds

Les camions de livraison et d'expédition seront pesés à leur arrivée et à leur départ grâce à un pont bascule d'une capacité de 50 tonnes présent à l'entrée du site.

L'agent d'accueil assurera le suivi administratif des entrées et sorties de déchets.

Le site de traitement ne comportera pas de broyeur.

### 2.4.3 Plateforme logistique

Le site actuellement exploité par la société MJ VALORISATION présente des contraintes d'espaces ne lui permettant pas de stocker ses bennes vides ou de stationner ses poids-lourds sans gêner l'activité de son site historique. MJ VALORISATION est par ailleurs contrainte de louer un site pour l'entreposage de ces équipements.

Afin de pallier cette contrainte, une surface plateformée de près de 700 m<sup>2</sup> est prévue sur le site du projet afin d'y entreposer les bennes (bennes de 30m<sup>3</sup>, 20m<sup>3</sup>, 15m<sup>3</sup>, 10m<sup>3</sup>, 5m<sup>3</sup>) et permettre le stationnement des poids-lourds.

### 3 CAPACITÉS TECHNIQUES

#### 3.1 RESSOURCES HUMAINES

La société MJ VALORISATION emploie sur son site historique 25 personnes, réparties de la façon suivante :

- Direction : 1 personne
- Administration : 4 personnes et 1 emploi étudiant pour le weekend et les vacances scolaires
- Equipe commerciale : 3 personnes
- Activité déchets industriels : 2 personnes
- Activité de conseil : 4 personnes
- Responsable d'exploitation : 1 personne
- Opérateurs manutentionnaires : 4 personnes
- Logistique : 6 personnes

Le projet sur le site de Monistrol-sur-Loire impliquera la création de 6 postes dès la première phase :

- 1 agent d'accueil
- 2 opérateurs de tri et manutention
- 1 chauffeur
- 1 QSE
- 1 commercial

Trois personnes actuellement présentes sur le site historique de Sainte-Sigolène seront déplacés sur le site de Monistrol-sur-Loire.

L'installation de collecte ainsi que le centre de traitement seront ouverts selon les mêmes horaires que le site historique de l'entreprise : 8h30-12h 14h-17h30, avec une période d'arrêt de deux semaines dans l'année.

#### 3.2 INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Les installations projetées sur le site de Monistrol-sur-Loire sont les suivantes :

- Engins de manutention : 1 chargeuse, 1 pelle mécanique et 1 chariot de manutention fonctionnant tous au GNR,
- Véhicules : 1 poids-lourds et 1 véhicule léger
- 1 pont bascule d'une capacité de 50 tonnes positionné en entrée/sortie du site de traitement des déchets banals
- 1 presse à balles avec convoyeur intégré d'une puissance de 95 kW
- 1 système de brumisation alimenté par les eaux de toitures collectées dans la cuve de 10m<sup>3</sup> et par le réseau d'eau potable. Une solution d'alimentation par les eaux de pluie de toiture est à l'étude.
- 1 compresseur dans son local technique dédié
- Des outils électroportatifs (meuleuses, perceuses, visseuses, ...)
- 1 cuve aérienne double parois compartimentée permettant le stockage de GNR et GO et équipée de pompes à carburant (station-service)

Le site sera équipé d'un bâtiment administratif composé d'un accueil client, un réfectoire, un vestiaire et des bureaux. Un parking à destination du personnel et des visiteurs sera également aménagé.

Le bâtiment de traitement des déchets banals sera équipé de panneaux photovoltaïques permettant d'assurer une partie de la consommation en électricité du site.

L'installation de production d'électricité respectera les dispositions de la section V de l'arrêté du 4 octobre 2010 (Prévention des risques accidentels au sein des ICPE soumises à autorisation).

Une réserve d'eau d'extinction incendie de 420 m<sup>3</sup> sera mise en place à l'angle sud-est du site ainsi qu'un bassin de rétention d'une capacité de 1 100 m<sup>3</sup>. Ce bassin permettra la rétention des eaux pluviales avant leur rejet à débit limité au réseau public ainsi que la rétention des eaux d'extinction incendie en cas de sinistre.

## 4 CAPACITÉS FINANCIÈRES

L'évolution de la situation financière de la société MJ VALORISATION est présentée dans le tableau ci-après :

	2021	2022	2023
Volume de déchets sortants	19 113 t	18 759 t	15 803 t
Effectif (CDI / ETP)	11,68	16,05	19,35
Chiffre d'affaires	10 006 385 €	10 022 487 €	8 529 997 €
Résultats d'exploitation	905 473 €	1 545 220 €	742 206 €
Capacité d'autofinancement	792 565 €	1 317 594 €	831 645 €

Le financement de la première phase sera réparti comme suit :

Mode de financement	Montant (k€)	Part du montant total
Fond propre	356	9 %
Prêt bancaire	3 204	79 %
Subventions	500	12 %
Total	4 060	100 %

Les capacités financières de la société MJ VALORISATION lui permettent d'exploiter ses installations sur son site, dans le respect de la réglementation en matière d'environnement, de sécurité et d'hygiène industrielle.

## 5 Collecte de RUBRIQUES ICPE

Rubrique de la nomenclature	Valeurs seuil de classement	Activité concernée	Projet MJ VALORISATION	Classement du projet
<b>1435. Stations-service</b> : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules Le volume annuel de carburant liquide distribué étant :	<b>1.</b> Supérieur à 20 000 m <sup>3</sup> ( <b>E</b> ) <b>2.</b> Supérieur à 100 m <sup>3</sup> d'essence ou 500 m <sup>3</sup> au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m <sup>3</sup> ( <b>DC</b> )	Cuve de GNR pour l'alimentation des chariots et de gasoil pour les camions	Volume annuel : Gasoil : 70 m <sup>3</sup> GNR : 80 m <sup>3</sup> <b>Volume annuel distribué inférieur à 150 m<sup>3</sup></b>	Non classé
<b>2710. Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial</b> de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 <b>1.</b> Collecte de déchets dangereux : La quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant :	<b>a)</b> Supérieure ou égale à 7 t ( <b>A-1</b> ) <b>b)</b> Supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 7 t ( <b>DC</b> )	Installation de collecte : collecte des DID professionnels	<b>6 t</b>	<b>DC</b>
<b>2710. Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial</b> de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 <b>2.</b> Collecte de déchets non dangereux : Le volume de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant :	<b>a)</b> Supérieur ou égal à 300 m <sup>3</sup> ( <b>E</b> ) <b>b)</b> Supérieur ou égal à 100 m <sup>3</sup> et inférieur à 300 m <sup>3</sup> ( <b>DC</b> )	Installation de collecte : collecte des DIB en mélange et déchets non dangereux hors REP, déchets inertes et métaux	<b>1 230 m<sup>3</sup></b>	<b>E</b>
<b>2714. Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux</b> de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719 Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :	<b>1.</b> Supérieur ou égal à 1 000 m <sup>3</sup> ( <b>E</b> ) <b>2.</b> Supérieur ou égal à 100 m <sup>3</sup> mais inférieur à 1 000 m <sup>3</sup> ( <b>D</b> )	Regroupement, tri et reconditionnement (mise en balle) des déchets de carton, plastique et bois	<b>2 905 m<sup>3</sup></b>	<b>E</b>
<b>2716. Transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes</b> , à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719 Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :	<b>1.</b> Supérieur ou égal à 1 000 m <sup>3</sup> ( <b>E</b> ) <b>2.</b> Supérieur ou égal à 100 m <sup>3</sup> mais inférieur à 1 000 m <sup>3</sup> ( <b>DC</b> )	Regroupement DIB résiduels / refus de tri	<b>275 m<sup>3</sup></b>	<b>E</b>

Rubrique de la nomenclature	Valeurs seuil de classement	Activité concernée	Projet MJ VALORISATION	Classement du projet
<p><b>2791. Installation de traitement de déchets non dangereux</b>, à l'exclusion des installations classées au titre des rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2783, 2794, 2795 ou 2971 La quantité de déchets traités étant :</p>	<p><b>1.</b> Supérieure ou égale à 10 t/j <b>(A-2)</b> <b>2.</b> Inférieure à 10 t/j <b>(DC)</b></p>	Pas de broyeur et mise en balles incluse dans la rubrique 2714	-	Non concerné
<p><b>4734. Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution</b> : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines, étant :</p> <p><b>2.</b> Pour les autres stockages :</p>	<p><b>a)</b> Supérieure ou égale à 1 000 t <b>(A-2)</b> <b>b)</b> Supérieure ou égale à 100 t d'essence ou 500 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total <b>(E)</b> <b>c)</b> Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total <b>(DC)</b></p>	Stockage de carburant	<p>GNR : 3 m<sup>3</sup> Gazole : 5 m<sup>3</sup></p> <p>8 000 L x 0,85 <b>= 6,80 t</b></p>	Non classé

**Légende :**

**A** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à Autorisation.

**E** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à Enregistrement.

**DC** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à Déclaration et à Contrôle périodique par un organisme agréé.

**D** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à Déclaration.